

FAMILLES RURALES D'ART SUR MEURTHE

20, Rue George Chepfer

54510 ART SUR MEURTHE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SAS FIDUREX

**Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est**

**29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ
Cyril MICHEL
Audrey SALAUN
Elodie PROVENZI
Sonia PARISOT

EXPERTS COMPTABLES

Livia LOUIS

SIÈGE SOCIAL

55000 BAR LE DUC
29, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCO
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE
19, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Desprès

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCEY
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FAMILLES RURALES D'ART SUR MEURTHE

20, rue George Chepfer

54510 ART SUR MEURTHE

A l'assemblée générale de l'Association « Familles Rurales d'Art Sur Meurthe »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FAMILLES RURALES D'ART SUR MEURTHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

(Signature)

SAS au capital de 900 477 € - RCS BAR LE DUC B 330 252 693 - N° SIRET 330 252 693 00032 - APE 6920 Z

E-mail : fidurex@fidurex.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la Région Grand Est
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale Est

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des provisions réglementées est mentionné dans l'annexe, Etat des provisions ; votre association a constitué ces provisions, notamment afin de couvrir le besoin en fonds de roulement et le renouvellement des immobilisations, et ce, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007 et à l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- Votre association a également constitué des provisions pour risques et charges (provisions pour indemnités de départ à la retraite) dont le détail est précisé dans l'annexe, Etat des provisions ;
- Votre association a également constitué des provisions pour risques et charges (provisions pour pérennisation des postes) dont le détail est précisé dans l'annexe, Etat des provisions ;

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables significatifs suivis par l'association et des informations mentionnées dans l'annexe et le rapport de gestion, nous nous sommes assurés du correct traitement des flux relatifs aux provisions réglementées et aux provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar-le-duc, le 13 mai 2026

Pour la SAS FIDUREX
Le Président

François PETITJEAN
Commissaire aux comptes

FAMILLES RURALES D'ART SUR MEURTHE

20, Rue George Chepfer

54510 ART SUR MEURTHE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-le-duc, le 13 mai 2026

Pour la SAS FIDUREX

Le Président



François PETITJEAN

Commissaire aux comptes

Bilan 2025

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortis- sements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	48 992	48 99
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	34 137	34 137			- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	34 137	34 137			- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	116 358	107 24
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	31 015	9 11
Avances et acomptes versés sur commandes					Subventions d'équipement		
					TOTAL I	196 365	165 35
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	111 818	105 88
Clients et comptes rattachés	47 439		47 439	59 936	Dettes		
Autres	121 675		121 675	152 762	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	299 103		299 103	247 290	Fournisseurs et comptes rattachés	67 256	102 58
Caisse	926		926	1 291	Autres	61 860	39 91
TOTAL II	469 144		469 144	461 279	TOTAL III	129 116	142 50
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	31 845	47 54
TOTAL GENERAL (I+II+III)	503 281	34 137	469 144	461 279	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	469 144	461 27



FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Consommation
- Éducation

- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme

- Vie associative
- Formation
- Santé

Compte de résultat 2025

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	634860	496 844
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	271386	265 799	Subventions d'exploitation	235 550	250 310
Impôts, taxes et versements assimilés	15625	9 132	Autres produits	9572	26 924
Rémunération du personnel	435 727	354 536	Produits financiers	1697	2103
Charges sociales	116 364	96 367			
Dotations aux amortissements		4301			
Dotations aux provisions	6 959	26 471			
Autres charges	4603	2523			
Charges financières					
TOTAL (I)	850 664	759 128	TOTAL (I)	881 678	776 180
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		7 941	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	850 664	767 069	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	881 678	776 180
BENEFICE OU PERTE	31015	9 111			
TOTAL GENERAL	881 678	776 180	TOTAL GENERAL	881 678	776 180
CONTRIBUTIONS	14066	12958	CONTRIBUTIONS	14066	12958



Multi-accueils les pirates
Accueil périscolaire et de loisirs
Espace de Vie Sociale

FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Jeunesse
- Vie associative
- Consommation
- Loisirs
- Formation
- Éducation
- Tourisme
- Santé

Annexe

Hypothèses de base et règles générales de présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

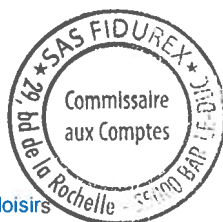
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations sur l'activité ayant un impact significatif sur les comptes annuels :

L'année 2025 est marquée par la montée en puissance du pôle « Espace de Vie Sociale » (EVS), avec une première année complète de fonctionnement et la prise de fonction effective de la coordinatrice en janvier 2025. Ce développement entraîne une augmentation de l'activité ainsi que des charges associées malgré une absence prolongée non remplacée de la coordinatrice EVS.

Le pôle petite enfance connaît également une année de pleine activité avec l'extension de l'agrément de 18 à 24 places sur l'ensemble de l'exercice, ce qui contribue fortement à la progression des produits d'activité.

Le pôle enfance reste globalement stable dans son fonctionnement marqué cependant par une perte d'effectif d'enfant sur la période septembre à décembre 2025.



Multi-accueils les pirates
Accueil périscolaire et de loisirs
Espace de Vie Sociale

FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Consommation
- Éducation

- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme

- Vie associative
- Formation
- Santé

Immobilisations & Amortissements

Pas d'investissement en 2025

Immobilisations

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
		VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		34 137	0	0	34 137
Immobilisations financières		0	0	0	0
TOTAL		34 137	0	0	34 137

Amortissement

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
		AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		34 137	0	0	34 137
Immobilisations financières		0	0	0	0
TOTAL		34 137	0	0	34 137



Multi-accueil les pirates
Accueil périscolaire et de loisirs
Espace de Vie Sociale

FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Consommation
- Éducation

- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme

- Vie associative
- Formation
- Santé

Etat des provisions

	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques	85 455			85 455
Provisions pour pensions	19 529	4 306	373	23 461
Provisions pour Charges	902	2 000		2 902
TOTAL	105 885	6 306	373	111 818

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charges a été comptabilisée au titre de cet exercice en prenant en compte l'ancienneté des salariés dans l'association. La méthode préférentielle a été retenue.

TRANCHES D'AGES	ENGAGEMENT	AUGMENTATION	DIMINUTION
60 ans	moins de 2 ans	13	0
54 à 59 ans	3 à 7 ans	602	0
50 à 54 ans	8 à 12 ans	0	- 0
40 à 49 ans	13 à 22 ans	1 172	-195
30 à 39 ans	22 à 32 ans	1 662	-178
moins de 30 ans	plus de 32 ans	813	858
TOTAL		4 307	- -373

Hypothèses de calcul retenu : Départ à la retraite à 62 ans.

Multi-accueils les pirates
Accueil périscolaire et de loisirs
Espace de Vie Sociale



FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Consommation
- Éducation

- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme

- Vie associative
- Formation
- Santé

Etat des échéances des créances et des charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres	0	0	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	47 439	47 439	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
Débiteurs divers	121 675	121 675	0
TOTAL	169 114	169 114	0

Dettes	Montant brut	Échéances à moins 1 an	Degré d'exigibilité du passif	
			Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	67 256	67 256	0	0
Personnel et comptes rattachés	11 822	11 822	0	0
Dettes impôts taxes et assimilés	10 070	10 070	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 239	26 239	0	0
Autres dettes	13 729	13 729	0	0
Produits constatés d'avance	31 845	31 845	0	0
TOTAL	160 960	160 960	0	0



Multi-accueils les pirates
Accueil périscolaire et de loisirs
Espace de Vie Sociale

FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Consommation
- Éducation

- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme

- Vie associative
- Formation
- Santé

Informations complémentaires

L'exercice 2025 ne fait apparaître aucune charge exceptionnelle et aucun produit exceptionnel.

Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	MONTANT	IMPUTATION
TOTAL		

CHARGES EXCEPTIONNELS	MONTANT	IMPUTATION
TOTAL		

Contributions

L'association bénéficie d'une mise à disposition partiellement gracieuse par la mairie d'Art-sur-Meurthe du bâtiment dénommé « Noviciat » situé 2 bis rue du parc.

Afin de valoriser cette mise à disposition gracieuse, l'association inscrit dans les comptes de charges 861100 et en contrepartie dans les comptes de produits 87100 la somme de 14 066,27 € représentant 6 566,27 € de charges locatives non facturées ainsi que 7 500 € de loyer non facturé.



Multi-accueils les pirates
Accueil périscolaire et de loisirs
Espace de Vie Sociale

FAMILLES RURALES
Association d'Art sur Meurthe

Noviciat, 2 bis rue du Parc, 54510 ART SUR MEURTHE
Tél. : 03 83 25 35 32
noviciat.artsurmeurthe@gmail.com
www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- Famille
- Consommation
- Éducation

- Jeunesse
- Loisirs
- Tourisme

- Vie associative
- Formation
- Santé

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTS COMPTABLES COMMISSAIRES AUX COMPTES

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ
Cyril MICHEL
Audrey SALAUN
Elodie PROVENZI
Sonia PARISOT

FAMILLES RURALES D'ART SUR MEURTHE

20, Rue George Chepfer

54510 ART SUR MEURTHE

EXPERTS COMPTABLES

Livia LOUIS

SIÈGE SOCIAL

55000 BAR LE DUC
29, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCOM
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE
19, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Desprès

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCEY
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50

A l'assemblée générale de l'association « Familles rurales d'Art sur Meurthe »,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 612-5 du Code de commerce.

Fait à Bar-le-Duc, le 13 mai 2026

Pour la SAS FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux comptes

SAS au capital de 900 477 € - RCS BAR LE DUC B 330 252 693 - N° SIRET 330 252 693 00032 - APE 6920 Z

E-mail : fidurex@fidurex.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la Région Grand Est
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale Est